



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## comptes courants

Question écrite n° 56202

### Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la rémunération des comptes courants. L'arrêt de la Cour européenne de justice, conformément à la demande de clarification du Conseil d'État, met fin à l'exception française à l'égard de la rémunération des comptes bancaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend réserver à ces conclusions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56202

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 671